



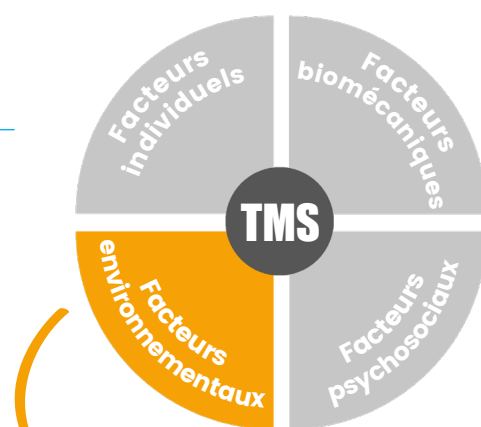
## Vibrations transmises au corps entier

### Nos conseils prévention

Les conducteurs d'engins de chantier, de transport ou de manutention sont exposés à des vibrations, des secousses ou des chocs transmis à l'ensemble du corps par le siège et le plancher. Une exposition régulière et fréquente peut occasionner des **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**.

**10% des salariés** sont amenés à conduire des engins vibrants dans presque toutes les branches d'activité : construction, travaux publics, logistique, transports, espaces verts, etc. (source : INRS)

### Les risques pour la santé



Pression mécanique, chocs, **vibrations**, ambiance de travail : froid, chaleur, bruit, éclairage, etc.

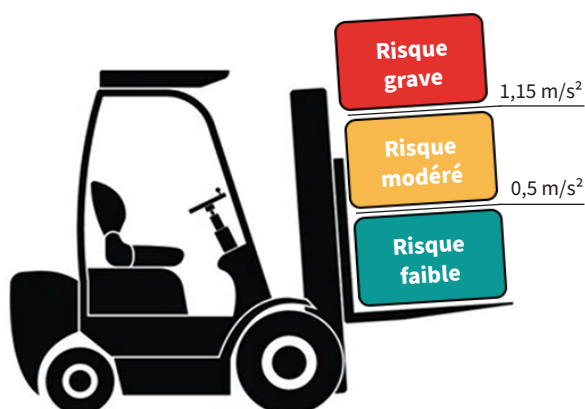


**Les vibrations présentent un risque d'apparition des TMS à plus ou moins long terme pour les conducteurs** : lombalgies, cervicalgies, sciatiques, hernies discales, etc.

Les affections chroniques du rachis lombaire liées à l'exposition aux vibrations sont reconnues au titre du **tableau 97 des maladies professionnelles** du régime de la Sécurité Sociale.

Autres impacts : inconfort, fatigue, mal des transports, troubles visuels, difficultés digestives, augmentation de la fréquence cardiaque.

### La réglementation



- **Décret n° 2005-746 du 4 juillet 2005\*** relatif aux prescriptions de sécurité et de santé applicables en cas d'exposition des travailleurs aux risques dus aux vibrations mécaniques et modifiant le Code du travail (conséquence d'un dépassement des seuils).
- **Arrêté du 6 juillet 2005** relatif à la description des grandeurs à évaluer.

L'utilisation d'un accéléromètre permet de mesurer le niveau vibratoire des machines/outils. En fonction des temps d'exposition cumulés, l'employeur peut calculer la dose vibratoire journalière (A8) de ses salariés et déterminer le temps maximum d'utilisation des différents matériels.

## Nos conseils de prévention

### ■ Évaluer les niveaux de vibrations.



**Fiche technique fournisseur**

Le certificat de conformité CE est un document établi par le constructeur. Il comporte tous les renseignements concernant les caractéristiques techniques du véhicule.

**Autoévaluation avec l'outil OSEV\***

Outil-logiciel développé par l'INRS permettant d'estimer, pour un conducteur d'engins, le niveau d'exposition aux vibrations durant une journée.

**Métriologie des niveaux vibratoires**

Définition du niveau réel des vibrations transmises à l'opérateur par des mesurages au poste de travail.

Cela permet :

- d'évaluer les niveaux de vibration du corps entier,
- de proposer des pistes d'actions.

### ■ Adapter l'engin à la tâche.

Ex : proscrire l'utilisation de chariots autoportés lors du chargement des remorques (le passage des quais génère de nombreuses vibrations), utiliser des chariots différents pour l'intérieur et l'extérieur.

### ■ Mettre à disposition des équipements adaptés et en assurer la maintenance :

» À intégrer au cahier des charges lors de l'achat : niveau de vibration des engins le plus faible possible, siège équipé de réglages (notamment le réglage automatique du poids), choix des pneumatiques permettant d'amortir au mieux les secousses, etc.

» Veiller à l'état du sol intérieur comme extérieur.

### ■ Effectuer une alternance des tâches et une rotation des conducteurs afin de limiter la durée d'exposition.

### ■ Former et informer les salariés sur :

» Les risques liés à l'utilisation d'équipement de travail produisant des vibrations ainsi que les mesures prises pour supprimer ou diminuer le risque.

» Les niveaux de vibrations suite aux métrologies effectuées et les valeurs réglementaires applicables.

» Les bonnes pratiques : conduite souple et adaptée aux tâches, réglages du siège, etc.

## Notre offre de services



**Évaluation du risque vibration par un(e) technicien(ne) hygiène-sécurité.**



**Traçabilité**, en vous aidant à coter les vibrations dans votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

**Veille sanitaire** : mise en ligne d'actualités sur notre site internet : [www.ast35.fr](http://www.ast35.fr)



**Informations / Conseils** adaptés sur les actions de réduction des vibrations.



**Sensibilisation des salariés** sur les effets des vibrations sur la santé, l'intérêt d'une conduite souple et des réglages du siège, etc.



**Suivi individuel de l'état de santé des travailleurs.**



**À consulter : ressources de l'INRS**

- Réduction des vibrations au poste de conduite des engins de chantier - ED6130
- Vibrations plein le dos - ED6283
- Vibrations et mal de dos - ED6018
- Vibrations transmises à l'ensemble du corps - Dossier INRS
- \*Calculatrice OSEV (Outil Simplifié d'Évaluation de l'exposition aux Vibrations transmises à l'ensemble du corps)

**!** Pour plus d'informations, prenez conseil auprès de votre médecin du travail.

VOTRE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS INFORME

L'AST35, des experts prévention et santé au service de votre métier

Retrouvez toute notre documentation sur [www.ast35.fr](http://www.ast35.fr)

Tous droits réservés AST35 | 119-AIST-HYG-22 | Novembre 2022

